



Cette carte fait partie du prospectus du 31/08/2018.

Les tarifs sont applicables à partir du **02/06/2023**.

LTV	FORMULES										
	1/1/1 cap 4	5/5/5 cap 2	5/5/5 cap 5	10/5/5 cap 2	10/5/5 cap 5	10 ans fixe	15 ans fixe	18 ans fixe	20 ans fixe	25 ans fixe	30 ans fixe
<= 60 %	4,70%	5,05%	4,45%	5,45%	4,75%	4,30%	4,35%	4,35%	4,40%	4,45%	4,50%
(mensuel)	0,3835%	0,4114%	0,3635%	0,4432%	0,3875%	0,3515%	0,3555%	0,3555%	0,3595%	0,3635%	0,3675%
> 60% - ≤ 70%	4,80%	5,15%	4,55%	5,55%	4,85%	4,40%	4,45%	4,45%	4,50%	4,55%	4,60%
(mensuel)	0,3915%	0,4194%	0,3715%	0,4511%	0,3955%	0,3595%	0,3635%	0,3635%	0,3675%	0,3715%	0,3755%
> 70% - ≤ 90%	4,90%	5,25%	4,65%	5,65%	4,95%	4,50%	4,55%	4,55%	4,60%	4,65%	4,70%
(mensuel)	0,3994%	0,4273%	0,3795%	0,4591%	0,4034%	0,3675%	0,3715%	0,3715%	0,3755%	0,3795%	0,3835%
> 90% - ≤ 100%	5,50%	5,85%	5,25%	6,25%	5,55%	5,10%	5,15%	5,15%	5,20%	5,25%	-
(mensuel)	0,4472%	0,4749%	0,4273%	0,5065%	0,4511%	0,4154%	0,4194%	0,4194%	0,4233%	0,4273%	-

Indice de référence (mensuel)		
A	0,2670%	Applicable pour 1/1/1
E	0,2255%	Applicable pour 5/5/5 et 10/5/5

Notary Plan frais	Annuel : 5,80%	Mensuel : 0,4709%
Crédit Pont max 24 mois (5/5/5 cap5)	Annuel : 5,15%	Mensuel : 0,4194%

RÉDUCTION CONDITIONNELLE ASSURANCE SOLDE RESTANT DU

Réduction	Condition
-0,05% (max -0,20%)	Par 50% assuré (max 200%)

RÉDUCTION ECO

Réduction	Condition
-0,20%	Certificat PEB = A/B/C (actuel ou après travaux*)

*plus d'informations : voir la fiche de réduction ECO

CLAUDE DE MAJORATION	ANNUEL	MENSUEL
Inscription hypothécaire en 2 ^{ème} rang	+1,00%	+0,0830%
Refinancements avec reprise des crédits à la consommation (y compris les liquidités) d'un montant > 25 % (LTV max. 85 %)	+0,45%	+0,0374%
Bien destiné à la location avec LTV >70% - ≤ 80%	+0,30%	+0,0250%
Bien destiné à la location avec LTV >80% - ≤ 90%	+1,00%	+0,0830%
Notification négative BNB régularisée dans les 6 mois après le début du fichage	+0,50%	+0,0416%
Notification négative BNB régularisée après 6 mois après le début du fichage	+1,00%	+0,0830%
Risques spéciaux (nature des revenus, âge ...)	+2,00%	+0,1652%
Terme fixe (uniquement possible via formules fixes)	+0,10%	+0,0083%
Durée >25 ans sur le tarif variable (max 90% LTV)	+0,20%	+0,0167%
Dossier <25 000 €	+2,00%	+0,1652%
Age à la fin du contrat du plus jeune emprunteur >75 ans	+0,50%	+0,0416%
Le cumul des majorations est plafonné à 2,50% par an (0,2060% par mois)		



Exemple représentatif :

Un crédit hypothécaire à but immobilier pour l'achat d'un bien immobilier en Belgique, couvert à 100% par une inscription hypothécaire et avec un LTV de 100%.

Montant emprunté	175 000 EUR				
Formule	10/5/5 cap 5	5/5/5 cap 5	25 ans fixe	10 ans fixe	5/5/5 cap 5
Durée (mois)	300	300	300	120	24
Taux débiteur annuel*	5,55%	5,25%	5,25%	5,20%	5,15%
Type de remboursement	mensualité constante	mensualité constante	mensualité constante	terme fixe	crédit pont
Montant mensuel	1065,60 EUR	1036,08 EUR	1036,08 EUR	740,78 EUR	733,95 EUR
Prime annuelle Assurance Incendie bâtiment (obligatoire)	319,34 EUR				
Frais de dossier	500 EUR				
Frais d'expertise	250 EUR				
Droits d'enregistrement (droit d'écriture)	60,5 EUR				
Droits d'enregistrement hypothèque	2.627,78 EUR				
Droits d'enregistrement annexe à l'acte hypothécaire	100 EUR				
Droits d'inscription hypothécaire	788,33 EUR				
Frais d'acte notarié	1.370,50 EUR				
Rétribution du conservateur des hypothèques	230 EUR				
Taux Annuel Effectif Global (T.A.E.G.)	6,14%	5,83%	5,83%	5,78%	6,65%
Montant total à rembourser (capital + intérêt)	319 680,00 EUR	310 824,00 EUR	310 824,00 EUR	263 893,00 EUR	192 614,80 EUR
Montant total à rembourser (capital + intérêt + frais)	332 516,50 EUR	323 660,50 EUR	323 660,50 EUR	271 939,40 EUR	197 281,48 EUR

* Taux sans réduction conditionnelle



MARGE DE VARIATION

Pour que le taux puisse être adapté, la hausse ou la baisse doit être d'au moins 0,021% par mois (0,25% sur base annuelle) par rapport au taux d'intérêt précédent.

INDEMNITE DE MISE A DISPOSITION DU CAPITAL

Une indemnité de mise à disposition du capital sera due et sera calculée comme suit :

- à partir de la 6ième échéance: 0,125 % par mois
- à partir de la 12ième échéance: 0,20 % par mois

FRAIS DE DOSSIER

- concerne un dossier avec 1 avance 500 EUR
- concerne un dossier avec > 1 avance 800 EUR

Modification du contrat nécessitant un examen du dossier et la remise d'une nouvelle offre: modification des modalités de remboursement, de la durée, du taux, de la variabilité (à la date de révision contractuelle), prolongation ou conversion crédit pont, mainlevée partielle d'une inscription hypothécaire, remplacement ou libération d'une sûreté, désolidarisation d'un crédit ou d'une caution

- concerne un dossier avec 1 avance 250 EUR
- concerne un dossier avec > 1 avance 400 EUR

FRAIS D'EXPERTISE

Frais d'expertise par bien à expertiser <€ 500.000	250 EUR
Frais d'expertise en cas de travaux ou nouvelle construction <€ 500.000	275 EUR
Frais d'expertise par bien ≥€ 500.000 (travaux ou nouvelle construction inclus)	350 EUR
Frais liés au constat d'avancement de travaux par un expert	150 EUR

Frais pour lettre de rappel 7,50 EUR + frais de port